

La LAMal c'est coule

Daniel Widmer

«Il est à préciser que l'incontinence légère (moins de 100 ml d'urine/4 heures) n'est pas considérée comme une maladie au sens de la LAMal.»

«Dorénavant le médecin devra indiquer le type d'incontinence (moyenne, 15.01.01.00.1, plus de 100 ml/4 h – grave, 15.01.02.00.1, plus de 200 ml/4 h – ou totale, 15.01.03.00.1, perte incontrôlée et continue des urines et des selles) en reportant le numéro LiMA sur l'ordonnance.»

Lettre de l'AVDEMS et de la SVM aux médecins vaudois, datée du 25 avril 2005.

Notre journal tient à décerner l'Ubu d'or à la CFI (Commission Fédérale de l'Incontinence) qui lors d'une réunion restreinte, dite Petite Commission, a décrété que le Protège-slip n'entrerait pas dans la catégorie des aides pour l'incontinence. Il est vrai que le chef du département, le Conseiller fédéral Couche-pin s'était fait récemment pressant pour obtenir un premier jet de directives pour la Liste des Moyens Auxiliaires (LiMA). Un récent sondage avait mis en évidence l'obstruc-

tion du corps médical, qui a été mis à demeure de collaborer. Les informations ont filtré ensuite goutte à goutte dans un premier temps et lorsqu'elles furent définitivement publiées au début de l'année, il ne nous fut pas facile de les canaliser sans un effort absorbant. Les nouvelles directives répondent aux besoins de la population et la stricte définition de la pathologie au-delà de 100 ml par 24 heures correspond à la contenance du Protège-slip. La Commission s'est voulue précise dans ses mesures et a toujours demandé qu'elles soient tarées. Les responsables se sont mouillés et le résultat produit est limpide. Un siège au Conseil d'administration de Pamper's est d'ores et déjà promis au chef du département pour sa retraite. De l'avis général, ces décisions augurent d'une révolution dans le domaine de l'assurance maladie. Bientôt, on refusera de rembourser une rougeole à moins de dix taches, un cancer à moins de 3 métastases et un burn-out en dessous de deux tentatives de suicide. Le conseil fédéral envisage la création d'un comité de contrôle. Avec cela, on ne prendra plus l'Helvétie pour la lanterne rouge de l'Eu-



Figure 1. Ministre de la santé au lendemain de grandes décisions.
(L'empereur Vespasien, musée de Naples.
Photo DW)

rope en matières d'urgences et l'on pourra à nouveau fièrement se targuer de notre miction humanitaire.